

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Métropole Européenne de Lille 1 rue du Ballon - CS 50749 59034 LILLE cedex</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p style="text-align: center;">du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole</p>
--	--

PREFECTURE DU NORD
18 JUIL. 2019

Comité syndical du 27 juin 2019

Délibération n° 06-2019

Objet : COMPTE DE GESTION 2018

Le jeudi vingt-sept juin deux mille dix-neuf à dix-sept heures, et suite à une première convocation à une séance au cours de laquelle il a été constaté l'absence de quorum, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de la Métropole en salle du Patio, sous la présidence de Monsieur Bernard DELABY, Premier Vice-président.

Convoqué sur la base du même ordre du jour, le quorum n'était pas requis.

Étaient présents :

Titulaires : 6

BALY Stéphane, BORREWATER Michel, DELABY Bernard, DELCOURT Philippe, DUPONT Michel, GEENENS Patrick

Suppléants : 4

GABRELLE René, HIBON André, LENFANT Henri, STANIEC-WAVRANT Marie-Christine

Secrétaire de séance : Stéphane BALY

Convocation adressée aux délégués du Comité Syndical le : 14 juin 2019

Nombre de délégués en exercice : 60

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Rapport de Monsieur le Président

Après avoir entendu la présentation qui en fut faite, et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que :

- les résultats du Compte de gestion du Trésorier, annexé à la présente délibération, et du Compte administratif de Monsieur le Président sont identiques par chapitre en section de fonctionnement,

Statuant :

1. sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;
2. sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les sections du budget ;
3. sur la comptabilité des valeurs inactives.

Les membres du Comité syndical :

approuvent le Compte de gestion de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2018, annexé à la présente délibération, et qui présente un excédent cumulé en section de fonctionnement d'un montant de 47.502,68 € au 31 décembre 2018.

ADOpte A L'UNANIMITE



François BERAUD
Secrétaire Général
du Syndicat mixte du SCOT
de Lille Métropole